

LA VIEILLE VILLE DE GRASSE ET L'IMMIGRATION DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

Yvan GASTAUT,

Historien, maître de conférences à l'université de Nice, MSH-Laboratoire URMIS,
(Unité de recherche Migrations et Société)

Comme elle s'est posée depuis la XIX^e siècle, la question de la présence de migrants et d'étrangers dans la ville de Grasse continue de se poser de manière régulière après 1945. Pourtant, la structure de l'immigration se modifie sensiblement. Tout en restant un lieu de tourisme et de villégiature pour riches étrangers souhaitant s'installer en marge du littoral dans un lieu reposant, au climat agréable, la ville, bivalente, confirme sa vocation industrielle notamment autour du parfum et continue d'attirer de nombreuses populations immigrées. Même si l'expansion économique de la cité est particulièrement dense dans la première moitié du XX^e siècle, la période qui suit la Seconde Guerre mondiale est toujours marquée par la forte activité notamment dans la parfumerie qui, bien que changeant de nature, continue – au moins jusqu'aux délocalisations des années 1970 – à attirer une importante main-d'œuvre.

La population grassoise s'accroît ainsi de manière régulière : 26 000 habitants en 1946, 30 000 en 1968, 41 000 en 1990 et 51 000 en 2010. Très étendue, la commune, accueille ces populations dans divers quartiers, plutôt espacés les uns des autres : il y a ainsi plusieurs manières d'habiter la sous-préfecture des Alpes-Maritimes. Et elle peut apparaître tout à la fois comme un lieu privilégié de tourisme et, en certains endroits, comme une ville peu fréquentable en raison d'une forte présence immigrée comme le montre dans sa thèse de doctorat Chloé Rosati Marzetti¹. Comme ce fut le cas pour les périodes précédentes, c'est le centre historique qui est l'objet de toutes les attentions. En 1955, le *Guide Bleu Provence Côte d'Azur* décrit la vieille ville, construite entre le XII^e et le XVII^e siècle, comme un « *lacs de ruelles tortueuses, souvent coupées d'escaliers, qui n'a guère changé depuis le XVIII^e siècle* »². Ce centre-ville est-il « pittoresque » comme le présentent les guides touristiques ? Ou bien est-il, comme s'en plaignent de nombreux habitants, un lieu de relégation et d'insécurité, peuplé par des étrangers pauvres et dangereux à l'instar du « babazouk » à Nice (Vieux Nice) ? Dans le « pittoresque » des guides, quelle est la dimension interculturelle ? Y voit-on un pittoresque provençal ou un pittoresque de la pauvreté avec une présence immigrée qui ne se dit pas au visiteur ? Et dans cette insécurité réelle ou supposée de la vieille ville, quelle est la part de l'immigration ?

Bien qu'il n'existe pas de réel bidonville à Grasse, la question de l'immigration, dans le domaine de l'habitat après 1945, pourrait être abordée à partir de divers quartiers. Mais pour la présente étude, il est question du centre historique en mêlant réalités et représentations autour d'un espace urbain assimilé à un « problème » aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les habitants, voire les touristes. Un centre historique qui a déjà fait l'objet de quelques travaux pour les périodes précédentes, telle l'étude de Serge Niel et Gérard Piasco sur les Italiens habitant la rue Sans-Peur, à partir d'une analyse des recensements de population entre 1921 et 1936³. Même si les Italiens sont encore nombreux à Grasse et en particulier dans le centre-ville dans les années 1950 et 1960, la population qui se trouve au centre des attentions est les « Arabes », terme désignant populations originaires du Maghreb qui se sont

¹ Voir la thèse de doctorat d'anthropologie de Chloé Rosati Marzetti, *L'identité d'une ville à travers ses artefacts : Grasse, de 1860 à nos jours. Étude de la co-construction d'un imaginaire touristique et d'une identité locale*, LASMIC, université de Nice, 2013.

² *Guide bleu Provence Côte d'Azur*, Paris, Hachette, coll. Les Guides bleus, 1955.

³ Niel Serge, Piasco Gérard, « La population italienne immigrée de la rue Sans-Peur dans la ville de Grasse d'après les recensements de 1921, 1926, 1931 et 1936 », dans *Recherches régionales*, n° 1, janvier-mars, 1987, p. 41-47.

progressivement installés dans le centre historique, se mêlant ainsi à d'autres populations ouvrières de nationalité étrangère ou non⁴.

En préambule, il est intéressant d'établir un lien entre Grasse et le Maghreb au temps de la colonisation puisque notamment les communes de Chéraga, près d'Alger en 1842 ou d'Aïn Sultan en 1853 ont été créées par plus de soixante familles d'horticulteurs grassois, comme le montre une étude d'Alain Sainte-Marie⁵. Ces épisodes du passé ne sont pas totalement anodins dans l'arrivée un siècle plus tard des rapatriés du Maghreb et les travailleurs migrants : ils mettent en lumière l'importance des liens culturels et commerciaux entre Grasse et le Maghreb, inscrits dans le temps long. Ces mouvements ne touchent pas seulement les individus, ils touchent également les échanges économiques et culturels dont le patrimoine grassois est encore imprégné. On retrouve ici la parfumerie à travers le cas éclairant de Léon Chiris⁶, fils d'un grand industriel des parfums de Grasse, qui, dans la seconde partie du XIX^e siècle, développe une intense activité de traitement des matières premières aromatiques issues des géraniums, orangers, cassiers et eucalyptus, en Algérie, notamment à Boufarik. Typique d'une activité industrielle mondialisée, il inaugure, à Grasse, une nouvelle usine en 1899, copie conforme de celle qu'il avait fait construire à Boufarik et qui, aujourd'hui est encore familièrement appelée « *la mosquée* » (officiellement halle Chiris, devenue espace culturel) en raison de ses façades de style mauresque⁷.

D'avantage en lien avec l'immigration aujourd'hui, on retrouve cette notion de va-et-vient ou de circulation entre Grasse et le Maghreb à travers les travaux de chercheurs en sociologie ou en géographie tel Taoufik Bourguiba étudiant les itinéraires migratoires et professionnels des M'Skani originaires d'une région proche de Sousse en Tunisie dans la région PACA⁸.

Compte tenu de ces influences, pendant longtemps, à Grasse, la présence des « Arabes » a été faible, voire inexistante, et il faut attendre les années 1960 pour voir divers flux venus du Maghreb s'installer à Grasse et provoquer une mutation dans la structure de la population. Bien entendu, la dimension insalubre de la vieille ville, attribuée à la présence immigrée, était un souci à Grasse, bien avant leur arrivée, notamment dans les années 1930.

Une autre histoire préalable à la venue d'autres migrants d'Après-guerre mérite d'être évoquée : celle des Espagnols. Bien que cela ne se situe pas dans la vieille ville, la question des réfugiés espagnols qui, comme de nombreuses villes de France, a concerné les Alpes-Maritimes et Grasse en particulier au début du mois de mai 1939, est encore dans toutes les têtes à la Libération. En effet, le Camp du plateau de la Sarrée, situé sur vaste terrain dénudé au-dessus de Magagnosc, a accueilli un millier d'anciens miliciens espagnols engagés contre les troupes franquistes. Les réactions de l'opinion locale, à travers la presse, sont plutôt hostiles. Bien qu'entouré de fils de fer barbelés afin, comme le précise *L'Éclairneur*, « *d'isoler complètement ces intrus et mettre à l'abri de leur contact les populations des environ* »⁹, ces individus qui n'avaient « *pas fière mine, mal habillés et mal rasés et chaussés de sandales*

⁴ Voir Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Yvan Gastaut et Naïma Yahy, *La France arabo-orientale, 13 siècles de présence*, Paris, La Découverte, 2013.

⁵ Alain Sainte-Marie, « Les colons de l'arrondissement de Grasse en Algérie. La création des centres de Chéraga et d'Aïn Sultan », dans *Recherches régionales*, n° 3-4, 1979.

⁶ Voir par exemple Éliane Perrin, *La parfumerie à Grasse ou l'exemplaire histoire de Chiris*, Aix-en-Provence, Édisud, 1987.

⁷ L'architecte Christian de Portzamparc, lauréat du concours pour la construction du palais de justice de Grasse, a livré en 1998, un bâtiment très moderne qui jouxte la « mosquée ». Un temps menacé par certains projets, en accord avec les Grassois, l'architecte a tout fait pour préserver ce « lieu de mémoire » considéré alors comme un aspect majeur de son patrimoine.

⁸ Taoufik Bourguiba, *Esquisse de l'itinéraire migratoire et professionnel des M'Saknis dans la région PACA*, Poitiers, Publication du laboratoire Migrinter, 2012.

⁹ *L'Éclairneur de Nice et du Sud Est*, édition de Cannes-Grasse-Antibes, 1^{er} mai 1939.

usées » ne suscitaient qu'indifférence, voire mépris. Les Grassois et habitants des villages voisins tels que Châteauneuf-de-Grasse, Le Rouret, Gourdon ou Le Bar-sur-Loup se plaignent que ces « *oisifs* » soient placés si près des habitations et des campagnes cultivées : « *souhaitons que la présence des ex-miliciens ne soit que provisoire, soit que les Espagnols retournent chez eux, soit qu'on leur assigne une autre résidence* »¹⁰. Après quelques mois de « *concentration* » sous la surveillance d'une compagnie de chasseurs du 8^e bataillon de chasseurs alpins, ces Espagnols sont réacheminés et dispersés dans divers lieux. Quelques-uns, peu nombreux, restent dans la région.

« Anciennes » et « nouvelles » immigrations mêlées dans le tissu urbain

À la Libération, le docteur Pierre Colomban, maire de 1944 à 1947, fait de la démolition des taudis du centre-ville l'une de ses priorités : Julie Révéland le montre à la fin de son étude sur Grasse pendant la Seconde Guerre mondiale¹¹. Prévue depuis le milieu des années 1930, elle s'impose « *non seulement par des considérations de salubrité et d'hygiène indiscutables, mais encore par la nécessité de parer au chômage qui ne manquera pas de se produire au retour des prisonniers et déportés* »¹². Les taudis insalubres condamnés se situent au quartier Rouachier. Il s'agit, en menant à bien ce projet, de moderniser la cité des parfums, d'améliorer son image et les conditions de vie des Grassois habitant ces lieux jugés malsains.

Grasse, ville industrielle attractive pour les populations migrantes dans l'Entre-Deux-Guerres, conserve cette caractéristique après 1945. Toutefois, cette continuité n'est pas totale puisque les populations qui s'installent à Grasse changent d'origine. Au cours de la seconde partie du XX^e siècle, la population de la commune est multipliée par plus de deux, notamment en raison d'une immigration continue. Même s'il n'est ni suffisant ni exhaustif, l'outil que représente le recensement de la population est d'une grande utilité pour prendre la mesure de l'état des présences immigrées dans la vieille ville¹³. En effet, il donne des informations précieuses sur l'adresse, la situation familiale, l'âge, la profession ainsi que sur la nationalité des personnes recensées. Mais, dans la mesure où il est évident que le recensement ne livre aucune information sur la migration clandestine – importante à Grasse pendant cette période –, il ne s'agit pas d'une photographie réelle de la situation à un moment donné.

Quoi qu'il en soit, le mouvement est assez clair : jusqu'au milieu des années 1970, les migrants qui arrivent en ville s'entassent pour la plupart dans le centre. S'il existe indéniablement d'importantes différences dans le discours de fond sur l'immigration, il faut noter une certaine continuité dans l'intérêt sur la « question » des migrations entre les différentes municipalités qui ont alterné depuis les années 1960. Honoré Lions (SFIO-PC) entre 1959 et 1971, puis Georges Vassalo (PC) 1977 et 1983 pour la gauche et Hervé de Fontmichel (UDF) entre 1971 et 1977 et entre 1983 et 1995, puis Jean-Pierre Leleux (UMP) entre 1995 et 2014 pour la droite, se sont emparés, chacun à leur manière, de la question du centre ville en liant sa rénovation à la prise en compte de la « question » immigrée.

Outre le caractère « social » de cette politique qui est apparue de plus en plus indispensable au fil du temps, l'argument constamment avancé a été celui de préserver le tourisme, dans une vieille ville qui garderait son cadre pittoresque, c'est-à-dire médiéval, en évitant qu'il ne soit défiguré par la présence de populations pauvres. Il est à ce stade intéressant de noter qu'au milieu des années 1970, le laboratoire d'analyse spatiale de

¹⁰ *L'Éclairneur de Nice et du Sud Est*, édition de Cannes-Grasse-Antibes, 2 et 5 mai 1939. Voir également l'hebdomadaire *Le Progrès provençal*, édition de Grasse, 6 mai 1939.

¹¹ Julie Révéland, *Grasse de 1939 à 1945*, université de Nice, mémoire de maîtrise en histoire, 2001.

¹² Arch. mun. Grasse, 1 D 1/37 (délibération du 27 octobre 1944).

¹³ Chaque recensement possède ses spécificités, ce qui peut poser des problèmes de mesure lorsqu'il s'agit d'aller dans le détail.

géographie de l'université de Nice porte son attention sur la ville de Grasse et notamment sur le centre ville. Et il est curieux de constater que, inconscience ou silence volontaire, deux études, l'une de Marianne Taxil-Boulard sur une typologie des commerces et l'autre de Guy Fénerol sur l'aménagement de l'espace dans la commune, ne prennent jamais en compte la dimension ethnique du centre ville¹⁴.

En procédant par sondage, une analyse de l'évolution des recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975, correspondant à la période décisive des Trente Glorieuses, s'avère significative. C'est au cours de ces deux décennies que la structure de la population immigrée qui s'accroît, se modifie de manière décisive, parallèlement à un discrédit de plus en plus fort de la vieille ville aussi bien auprès des Grassois que de l'opinion plus généralement et des touristes.

En 1954¹⁵, 1 500 individus sont recensés sur 22 000 soit près de 15 % (la présence étrangère, bien que largement au-dessus de la moyenne départementale et nationale, est en baisse dans le centre ville). Il s'agit encore principalement d'une population italienne, moins nombreuse que lors du recensement de 1946, composée notamment de manœuvres, ouvriers, maçons. Par exemple, rue de la Poissonnerie, 9 Italiens sont recensés, 10 le sont rue Sans-Peur, 43 rue Droite, 35 rue de l'Évêché, 70 rue Marcel-Journet. Le reste des nationalités est insignifiant et relève de l'étude de cas, tel un couple de Syriens, le mari étant mécanicien, 1 Suisse, 1 Tchèque, 1 Belge, 1 Allemand, 1 Néerlandais ou 1 Arménien magasinier de profession. Quelques ressortissants russes sont également recensés dans la vieille ville¹⁶.

Huit ans plus tard en 1962¹⁷, la Guerre d'Algérie touche à sa fin : l'activité de quelques rares Algériens ouvriers et militants indépendantistes habitant le centre ville ne marque guère les esprits tant elle est faible. Comme le note Jean-Bernard Lacroix, il existe bien des cafés exclusivement fréquentés par des « Nord-Africains » (dont le plus connu se situe dans le quartier de l'usine à gaz) servant de lieu de réunion aux militants du FLN qui localement portent le nom de « *Fedayines de Grasse* » et qui mènent quelques actions dans le secteur, notamment en avril 1959¹⁸. Il faut dire que le nombre de ressortissants des pays du Maghreb est lui aussi très faible, se chiffrant à quelques dizaines : une trentaine d'ouvriers venus seuls, vivent regroupés place du lieutenant Georges Morel (du n° 1 au n° 4) ; la famille d'un manœuvre avec ses six enfants vit rue Paul-Goby, un homme seul est logé rue de l'Oratoire. Tous sont Algériens, principalement en provenance d'Alger ou d'Oran, de Sétif et de Constantine (mais aussi du village de Tassala près de Mila dans l'est algérien) employés dans les entreprises de terrassement ou à des fonctions de manœuvre dans les usines. Quelques rapatriés sont aussi mentionnés, arrivés de Constantine, Oran ou de Tunisie, avec également quelques dizaines d'Italiens rapatriés de Tunisie (devenue indépendante en 1956). Bien intégrés à la vie économique locale, ils sont fonctionnaires, commerçants, artisans ou chefs d'entreprise à l'image des « transports Rolland », vieille entreprise grassoise reprise par la famille Carmona. De son côté, l'immigration italienne se prolonge avec des arrivées de

¹⁴ Marianne Taxil Boulard, « Les commerces de Grasse, essai de typologie », Guy Feynerol, « Les problèmes de l'aménagement de l'espace à Grasse » dans *Recherches régionales*, 1975, vol. 4, n° 56 (sous la direction de Jean-Louis Miège).

¹⁵ Arch. mun. Grasse, 121 W 63.

¹⁶ Il faut noter la présence d'environ une soixantaine de retraités russes (nés entre 1890 et 1900) dans l'ancien hôtel Montfleuri devenu maison de retraite et de convalescence pour les réfugiés russes à l'initiative de l'Association française des Apatrides et de l'ORSAC (Organisation pour la santé et l'accueil).

¹⁷ Arch. mun. Grasse, 121 W 64.

¹⁸ Jean-Bernard Lacroix, « L'activité indépendantiste algérienne dans les Alpes-Maritimes (1954-1962) », dans *Recherches régionales*, n° 169, octobre-novembre 2003. L'auteur signale l'arrestation, dans le secteur de Grasse, d'Ahmed Ferradji en possession d'une photographie de Ben Bella, d'une lettre stipulant qu'il est le chef des « *Fedayines de Grasse* » et d'une importante somme d'argent.

travailleurs venus du sud du pays, notamment de Calabre et la ville de Rizziconi en particulier¹⁹.

Mais le recensement de 1962 révèle bien davantage l'importance de la migration espagnole à Grasse et dans le centre ville en particulier. Ces arrivées nombreuses ne sont pas liées à une situation politique de l'Espagne franquiste – comme les réfugiés de 1939 –, mais plutôt en lien avec les besoins de main-d'œuvre dans la commune et aux alentours pour la plupart dans le secteur industriel et pour quelques-uns dans le secteur agricole. La grande majorité des arrivants proviennent du sud-est de l'Espagne : principalement Lorca et Murcie (jumelée à Grasse en 1990 en lien avec cet important flux). En outre, cette province espagnole est réputée pour constituer le principal foyer d'immigration vers la France (2 Espagnols arrivés en France sur 3 proviennent alors de cette région)²⁰. Quasi absents huit ans plus tôt, les Espagnols se sont installés en nombre dans la vieille ville : ils sont plus de 60 dans l'artère principale, rue Marcel-Journet ; 130 sont recensés rue de la Fontette ; une cinquantaine rue de l'Oratoire, exerçant les métiers de maçon, carrier, tailleur de pierre, manœuvre, terrassier, voire ébéniste ou menuisier. Dans ces ruelles, les Espagnols côtoient souvent les Italiens qui sont à peu près aussi nombreux. Certaines rues sont marquées par des dominantes, telle la rue du Four de l'Oratoire presque exclusivement peuplée d'Italiens.

Cette situation évolue sensiblement au cours des années 1960 : en 1968²¹, la présence d'Italiens décline, sans doute à cause des flux qui se tarissent mais aussi parce que nombreux sont ceux qui disparaissent de la catégorie « étranger » ayant adopté la nationalité française. En revanche, la population espagnole reste toujours importante, stabilisée, voire en légère augmentation dans la vieille ville notamment rue Marcel-Journet (264 Espagnols recensés), rue de la Fontette (155), rue Mougins-Roquefort (148), rue de l'Oratoire (54), traverse de La Placette (45) ou encore place Vieille Boucherie (39).

Une différence notable entre 1962 et 1968 saute aux yeux de celui qui dépouille les statistiques du recensement : la présence de migrants algériens, mêlés aux autres populations. Par exemple, rue Mougins-Roquefort, ils sont une quarantaine et rue de la Fontette, une vingtaine. Ainsi, en 1968, la vieille ville voit cohabiter trois grands groupes de migrants : Italiens, Espagnols et Algériens.

Une grande partie de ces immigrés travaillent dans la parfumerie qui se porte bien comme le montre un reportage des Actualités régionales de l'ORTF du 25 mars 1971 et comme l'a étudié Gabriel Benalloul, même si l'infrastructure industrielle de la cité ne se modernise qu'avec lenteur dans ces années 1950-1970²². Mais les étrangers ne travaillent pas tous dans la parfumerie, beaucoup sont employés dans les entreprises de bâtiment : la bonne santé de la ville a pour conséquence une importante augmentation dans l'activité immobilière et des chantiers de construction à Grasse et dans les environs.

Contrairement aux idées reçues, les « Arabes » n'apparaissent donc dans la vieille ville qu'au cours des années 1960 qui correspond à une période de fort afflux de cette immigration à l'échelle régionale et nationale. De leur côté, les rapatriés d'Algérie, bien que toujours nombreux en ville, n'apparaissent plus en tant que tels dans les statistiques du recensement.

Il est intéressant de noter que, dans l'esprit des pouvoirs publics qui organisent le recensement, la décision a été prise d'établir des statistiques « sociales » sur la population italienne mais pas sur les Espagnols ni sur les Algériens. Ainsi on apprend que sur 45

¹⁹ Voir pour cette période l'étude géographique d'Anne-Marie Faidutti-Rudolph, *L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Gap, Éditions Ophrys, 1964, 226 p.

²⁰ Voir Pierre Milza, Denis Peschanski, Geneviève Dreyfus-Armand, Ariane Gransac et Marianne Faurebert, *Exils et migrations, Italiens et Espagnols en France (1938-46)*, Paris, L'Harmattan, 1995. Actes des colloques de Paris-IHTP et Salamanque en 1991.

²¹ Arch. mun. Grasse, 121 W 65.

²² Voir la brochure *Grasse au fil du temps, architecture et industrie*, catalogue de l'exposition au Musée international de la Parfumerie de Grasse, Ville de Grasse, 2010.

agriculteurs habitant dans la vieille ville, 15 sont Italiens, que sur 650 artisans 281 sont Italiens et que sur 228 ouvriers, 72 sont Italiens. Au total, les Italiens représentent alors environ 12 % de la population du centre historique²³. Ces statistiques n'existent pas pour les autres populations étrangères pourtant au moins aussi importantes en nombre. De manière anecdotique, on rencontre quelques Yougoslaves (5 habitant rue Marcel-Journet, 2 habitant rue Charles-Nègre, 2 autres place des Sœurs), Turcs et de manière isolée, 4 Suisses, 2 Néerlandais, 2 Belges, 2 Russes, une Autrichienne (travaillant comme domestique) et un Japonais, employé dans la parfumerie, habitant place des Fainéants. Il faut noter l'absence quasi totale de Portugais, pourtant nombreux à venir en France à la même période, mais il faut dire que dans l'est du département des Alpes-Maritimes leur présence est restée faible.

Par ailleurs, même s'ils vivent en dehors de la vieille ville, il faut noter la présence à Grasse d'environ 150 Roms. Installés à partir de 1966 dans le quartier du Plan, ils sont logés à l'écart de la population dans une zone dégradée, assimilée à un bidonville composé d'une quinzaine de baraques familiales. Cette situation émeut certaines associations humanitaires ou antiracistes comme le MRAP (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix)²⁴. Ce que les Grassois appellent le « village gitan » du Plan de Grasse suscite méfiance et stigmatisation même si quelques militants et étudiants œuvrent pour tisser des liens avec la société locale (cours du soir, présence d'éducateurs, scolarisation des enfants, action des religieuses, aménagement d'infrastructures)²⁵. Affublée du qualificatif de « Gens du voyage », cette population s'est sédentarisée jusqu'à nos jours, sans être davantage intégrée au tissu urbain mais faisant partie des réalités de la « diversité » des populations grassoises²⁶.

En 1975²⁷, au côté des Italiens et Espagnols, la présence maghrébine s'est accrue : il s'agit toujours de ressortissants algériens, mais aussi de Tunisiens arrivés nombreux en quelques années comme le montre dans son ouvrage Nadhem Yousfi²⁸ et dans une moindre mesure de Marocains. Ainsi, parmi les exemples les plus significatifs, rue Mougins-Roquefort, on dénombre 122 Tunisiens, 105 Italiens, 101 Algériens, et 73 Espagnols ; rue Marcel-Journet 163 Algériens, 139 Espagnols, 60 Tunisiens, 28 Marocains, 25 Italiens et 5 Portugais ; rue de l'Oratoire, 111 Espagnols, 52 Italiens, 31 Algériens, 25 Tunisiens et Portugais ; ou encore la très animée rue de la Poissonnerie 66 Algériens, 53 Espagnols, 51 Italiens, 46 Tunisiens et 21 Marocains.

Comme pour les Italiens et Espagnols, la nature des flux venus du Maghreb reste la même, fondée sur l'existence de réseaux avec des foyers de départ bien précis. Une enquête menée par une équipe de sociologues de l'URMIS en 1996 sur la construction d'un réseau de parenté transnational d'immigrés tunisiens entre Grasse et la région de M'Saken (sud de la Tunisie près de Sousse) l'a confirmé en approfondissant les mécanismes de fonctionnement de ces réseaux²⁹.

²³ Arch. mun. Grasse, 13 W 275 (recensement de 1968).

²⁴ Voir le mensuel du MRAP national, *Droit et Liberté*, décembre 1968, article de Roger Maria.

²⁵ Voir Jean-Louis Gaie « Le hameau tsigane de plan Grasse » dans *Études tsiganes*, n° 1, 1971, p. 40-46 ; Mle Righetti, *Enquête sur l'impact de l'action éducative sur l'implantation d'une communauté tsigane à Grasse*, Nice, IDERIC, 1973, 23 p. et Bernard Formoso, *Le hameau tsigane du Plan de Grasse en 1980-1981*, monographie, 1981, 81 pages.

²⁶ Voir par exemple France 3 Côte d'Azur, 27 juin 1985, « Nuits tziganes à Grasse » ; 14 août 1986, « Les Gitans à Grasse » et 18 octobre 1989 « Mariage princier dans la communauté tsigane de Grasse ».

²⁷ Arch. mun. Grasse, 121 W 66.

²⁸ Nadhem Yousfi, *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, Paris, L'Harmattan, coll. Socio-anthropologie des mondes méditerranéens, 2013, 206 p.

²⁹ Voir Marina Hily, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart et Lise Vollenweider, *Familles maghrébines immigrées : transmissions intergénérationnelles, redéfinitions identitaires et insertion sociale*, rapport de recherche SOLIIS/FAS, 1996 et plus particulièrement sur le cas grassois, Jocelyne Streiff-Fenart, « Construction

Arrivant à Grasse, c'est principalement dans la vieille ville à la faveur des loyers modérés proposés par les propriétaires que cette population pauvre et sans ressource, composée de célibataires ou de familles, s'installe. L'isolement y est moindre, les commerces proches et les sociabilités plus aisées qu'ailleurs.

En dehors du recensement, les autorités préfectorales, attentives à l'évolution de la présence d'étrangers dans l'ensemble du département, ont établi pour l'année 1975 des statistiques qui permettent d'affiner notre étude. Une partie de cette enquête distingue les seuls Maghrébins et Portugais (délaissant les Italiens, Espagnols et autres nationalités considérés comme « moins problématiques »). Ainsi pour l'ensemble de la ville de Grasse sur 1 549 étrangers recensés parmi les habitants Maghrébins ou Portugais, 821 sont Algériens (soit 53 %), 582 Tunisiens (soit 38 %), 123 Marocains (soit 8 %) et 23 Portugais (soit 1 %) ³⁰. Puis une autre partie de l'enquête prend cette fois-ci en compte l'ensemble des étrangers à Grasse ce qui permet de compléter la vision d'ensemble : 553 Espagnols (22 %) et 392 Italiens (15 %) et 69 « divers » (2 %), sur un total de 2 563 étrangers ce qui donne finalement 32 % d'Algériens, 23 % de Tunisiens, 5 % de Marocains et moins d'1 % de Portugais.

Ces statistiques ne font que confirmer qu'en deux décennies, la vieille ville, à défaut d'avoir changé de visage, voit sa population migrante évoluer sensiblement : aux côtés des autochtones toujours en place, les Italiens, même en plus petit nombre, restent présents et côtoient désormais Espagnols et Maghrébins. Certaines rues sont marquées par des dominantes et une répartition spatiale au sein même de la vieille ville s'est échafaudée entre la partie basse paupérisée, assimilée à un « ghetto » et la partie haute plus attractive dans laquelle les touristes ont l'habitude de déambuler. Néanmoins, il faut aussi mettre en avant la dimension globalement mêlée des habitants français et des diverses populations immigrées dans un tissu urbain obsolète et dense qui accueille entre les années 1950 et 1970 de nombreux primo-arrivants.

Il n'est pas douteux que le regard des Grassois sur les populations maghrébines soit chargé d'inquiétude et de rejet : au cours des années 1960 et plus encore 1970, les ressortissants « nord-africains » – selon les termes de l'époque – apparaissent comme un « problème » à résoudre pour la cité des parfums.

Visibilité et stigmatisation des « Nord-Africains »

À partir des années 1960, un mouvement centrifuge se développe à Grasse : les habitants « traditionnels » du centre historique quittent les lieux pour s'installer dans les hameaux alentours en quête de conditions de logement plus favorables. En conséquence, les bâtiments de la vieille ville (dont certains datent effectivement du Moyen Âge) offrent de moins en moins de confort. Ainsi délaissé par les propriétaires, le centre, abandonné aux populations les plus précaires, donne une impression de paupérisation et de dégradation encore plus forte qu'auparavant.

Mal acceptés, les Algériens, Tunisiens et Marocains comptent parmi les populations qui s'installent au même moment dans certains logements de la vieille ville. Ce sont souvent

d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France » dans *Revue européenne des migrations internationales*, n° 15, 1999, p. 45-61.

³⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, série W, Cabinet du préfet : *Programme urbain d'action à moyen terme en faveur des immigrés des Alpes-Maritimes (1976-1980)*, rapport rédigé en 1975, à l'occasion de la venue à Nice et dans les Alpes-Maritimes du secrétaire d'État aux Travailliers immigrés, Paul Dijoud, le 25 avril 1975. À titre de comparaison, à Nice sur 11 964 individus recensés parmi ces quatre nationalités on trouve 5 410 Algériens (45 %), 4 057 Tunisiens (35 %), 1 754 Marocains (14 %), 743 Portugais (6 %) ; à Cannes-Le Cannet sur 6 237 individus recensés on trouve 2 856 Algériens (45 %), 1 814 Tunisiens (29 %), 651 Marocains (10 %), 916 Portugais (16 %).

des hommes venus seuls pour s'employer comme ouvriers. Moins nombreux sont ceux qui sont venus en famille. Leur situation peut évoluer : on trouve en effet dans les archives, des traces de demandes de regroupement familial par des travailleurs habitant le centre ville bien avant les mesures favorables dans ce domaine lancées par l'État français en 1974. Par exemple, en 1967, Abdelkader M., né en 1923 à Orléansville, marié en 1957 à Blida, nouveau locataire d'un appartement au n° 7 rue Rêve-Vieille et travaillant depuis 1960 à Cannes dans une entreprise de bâtiment, demande au maire de Grasse l'obtention d'un « laissez-passer » pour sa femme et ses deux enfants nés en 1963 et 1965³¹. Autre exemple, en 1969, Moussa G., né en 1932 à Méghabsa, nouveau locataire d'un appartement au n° 3 place de la Vieille-Boucherie, marié depuis 1955 sollicite « l'introduction en France des membres de sa famille légitime », c'est-à-dire son épouse et ses quatre enfants nés entre 1956 et 1966³².

Les ressortissants des pays du Maghreb vont apparaître, aux yeux des autochtones mais aussi des autres migrants, non seulement comme les boucs émissaires de la situation d'insalubrité dans laquelle se trouve la vieille ville mais aussi comme des fauteurs de trouble à l'ordre public. Il faut dire qu'au début des années 1970, le rejet des « Arabes » et les problèmes de « cohabitation » se développent dans l'ensemble de l'Hexagone et dans le sud en particulier³³. En raison de sa situation particulière de ville industrielle touristique marquée par un centre ville cosmopolite, Grasse apparaît, à l'échelle nationale, comme une ville de tensions ethniques notamment à la suite d'un épisode qui fait la Une de l'actualité en 1973.

À partir du 11 juin, la vieille ville est en effet le théâtre d'incidents singuliers : quelques centaines de travailleurs immigrés tiennent un *meeting* en plein air. La plupart sont victimes des récentes circulaires Marcellin Fontanet (signées en 1972 par Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, et Joseph Fontanet, ministre du Travail du gouvernement Chaban-Delmas) fragilisant la situation des migrants en subordonnant l'attribution d'une carte de séjour à la possession d'un permis de travail et limitant les régularisations. Celles-ci plongent une grande partie des travailleurs immigrés de l'Hexagone dans l'illégalité (la plupart ayant été recrutés en contournant les procédures officielles) créant la situation nouvelle de « *sans papiers* ». Le but de cette manifestation, principalement organisée par des Tunisiens³⁴, était d'obtenir une carte de travail et par la même occasion, une augmentation de salaire, un logement décent et un suivi médical régulier. Une grève illimitée, reconductible chaque 24 h, est alors décrétée.

Le lendemain, plus de 200 d'entre eux décident de manifester devant la mairie, mais ils sont renvoyés par la police municipale et par les pompiers, réquisitionnés par le maire Hervé de Fontmichel qui n'accepte pas cette situation. L'après-midi, ils décident de se réunir par petits groupes sous le marché couvert, place Jean-Jaurès (future place aux Herbes) dans le bas de la vieille ville, qui sert souvent de lieu de rencontre des migrants maghrébins. C'est alors que, ceint de son écharpe de maire, Hervé de Fontmichel se présente en compagnie d'un inspecteur de police pour leur demander de se disperser. Face au refus des manifestants, des gardes mobiles investissent la place, ce qui provoque une confusion suivie d'échauffourées et de violences jusqu'à une heure avancée de la nuit. La police procède à l'arrestation d'une cinquantaine d'« Arabes », tandis que trois d'entre eux, gravement blessés, sont transportés à l'hôpital. Cette action qui tourne à la « chasse à l'homme » (on parlera de « ratonnades »)

³¹ Arch. mun. Grasse, 144 W 12, lettre du 12 juin 1967. Après vérification de l'exactitude des informations données, notamment en matière de logement et avoir obtenu un avis favorable de la direction de la Réglementation et de la direction de l'Action sanitaire et sociale de la préfecture, le maire Honoré Lions accorde ce « laissez-passer ». Il existe à l'époque un formulaire en préfecture intitulé *Demande d'introduction d'une famille de travailleur algérien ou ex-algérien*.

³² Arch. mun. Grasse, 144 W 12, avis favorable accordé le 11 août 1969.

³³ Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Seuil, 2000.

³⁴ Nadhem Yousfi, *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, op. cit.

jusque dans les intérieurs des taudis, est accompagnée par les pompiers avec leur lance à incendie mais aussi par certains commerçants de la vieille ville, organisés en un « Comité de vigilance » et appelant à se « débarrasser des 1 000 oisifs qui portent atteinte au bon renom de la cité »³⁵.

Alors que le 13 juin, la plupart des travailleurs arabes sont licenciés, une manifestation sur le thème « *Alerte, votre sécurité est en péril* » est organisée par le « Comité de vigilance » des commerçants avec le soutien du maire. Un tract est distribué à cette occasion invitant la population à un grand rassemblement le 15 juin contre « *le scandale de la manifestation des immigrés* ». Mais cette contre-manifestation sera finalement interdite par le commissaire de police, soucieux d'apaiser les esprits.

Ayant eu vent de ces incidents, les médias nationaux, voire internationaux, décident de dépêcher leurs journalistes sur place. C'est le cas d'Hervé Chabalier pour *Le Nouvel Observateur* ou de Francis Cornu pour *Le Monde* qui recueillent les avis des habitants notamment au sujet de la cohabitation avec les Nord-Africains. Les propos sont sévères : « *ils sont arrogants* » ; « *Le centre-ville, c'est la médina* », « *Ils font du bruit la nuit* », « *Ils envahissent la terrasse des cafés, les bancs publics* »³⁶. Un sentiment de psychose semble avoir gagné les esprits grassois à tel point que les murs de la vieille ville sont recouverts par des dizaines d'affiches collées à la hâte en une nuit par des militants d'extrême droite, reprenant l'antienne du groupuscule Ordre Nouveau, « *Halte à l'immigration sauvage* ». Et la rumeur fait son œuvre : des enseignants reçoivent des coups de téléphone de parents affolés, craignant que l'on enlève leurs enfants, des commerçants ferment boutique. Grasse devient le sujet de toutes les attentions : une enquête de *L'Express* met en relief l'insalubrité des bâtiments et les rapports difficiles entre autochtones et Nord-Africains (les nationalités autres qu'algérienne, tunisienne ou marocaine ne faisant l'objet d'aucune évocation)³⁷.

Il faudra l'action conjuguée du curé Blanchard de la paroisse³⁸ et du MRAP pour parvenir à dissiper la tension. À leur initiative, une réunion de réflexion, organisée sous surveillance policière³⁹, réunit environ 250 personnes parmi lesquelles une centaine d'immigrés pour tenter d'amorcer un dialogue : au nom du MRAP, c'est Roland Rappaport, venu directement de Paris, qui prend la parole⁴⁰.

Jean-Jacques Béryl, jeune réalisateur parisien militant, informé des événements, vient lui aussi à Grasse avec une caméra pour interroger cette histoire en « cinéma direct » laissant une trace sous la forme d'un court métrage intitulé *Souvenir de Grasse* et réalisé dans les mois qui suivent. Il nous renseigne aujourd'hui sur le climat qui régnait dans la vieille ville en 1973. Par ailleurs, la fermeté d'Hervé de Fontmichel rencontre un certain écho puisque le maire de Grasse est invité à témoigner à plusieurs reprises et notamment en 1975, lors d'une émission des *Dossiers de l'Écran* consacrée à l'immigration⁴¹.

³⁵ Voir *Libération*, 15 juin 1973 publié avec le concours d'un lecteur du quotidien habitant à Grasse.

³⁶ Enquête d'Hervé Chabalier dans *Le Nouvel Observateur*, 18 juin 1973, « Rumeurs de Grasse » et *Le Monde*, 25-26 juin 1973, article de Francis Cornu, « L'Ordre règne à Grasse ».

³⁷ *L'Express*, 2 juillet 1973, enquête de Robert Patenôte et Liliane Sischler « Les sorcières de Grasse » et voir également *Témoignage Chrétien*, 19 juillet 1973, « La sombre rumeur qui nous vient de Grasse ».

³⁸ Voir *Le Carillon grassois*, bulletin paroissial, 30 juin 1973 et *Le Monde*, 21 juillet 1973, « *J'ai eu honte, je leur demande pardon pour ce qu'on leur a fait* ». De leur côté, des militants locaux maoïstes, du PC et de la CGT dénoncent dans *Le Patriote Côte d'Azur* des 15 et 22 juin 1973, le « *triangle brun occulte du racisme* » entre Nice, Cannes et Grasse, « *orchestré par Jacques Médecin* ». Voir notamment l'éditorial de Georges Tarabaud, « Racisme, pas mort ».

³⁹ Arch. mun. Grasse, 9 W 23, rapport de police du 21 juin 1973.

⁴⁰ *Droit et Liberté*, août 1973.

⁴¹ Antenne 2, *Les Dossiers de l'Écran*, 14 janvier 1975, « Les travailleurs immigrés en France ».

Les incidents de Grasse ne sont pas isolés, puisque tout au long de l'été 1973, des menées xénophobes à l'encontre des seuls Maghrébins se produisent dans le Midi et notamment à Marseille qui va devenir l'épicentre des « ratonnades ».

Si la tension n'a été que de courte durée, le « problème nord-africain » de la vieille ville reste présent dans tous les esprits, engendrant suspicion et stigmatisation même lorsque ces travailleurs se montrent mieux « intégrés ». Ainsi en 1984, lorsqu'une pétition en faveur d'un lieu de culte musulman est lancée par quelques dizaines de travailleurs maghrébins sous la houlette d'Hamadi El Ouaer, résidant rue Droite, relayée par l'Association des Familles maghrébines du pays grassois (AFMPG) récemment créée, dont le siège se trouve rue Sans-Peur et l'association des Amis des travailleurs immigrés de Grasse (ATIG) présidée par Pierre Gouffier avec son directeur Mustapha Bedri, la municipalité, à travers le premier adjoint au maire Henri Richelme, oppose une nette fin de non-recevoir⁴². Toutes les actions menées en faveur des immigrés sont sujettes à caution. De même, les responsables dans le secteur grassois de l'Amicale des Tunisiens de France et de l'Amicale des Algériens en Europe sont l'objet, dans ces mêmes années, d'une surveillance policière.

Puis le 9 mai 2008, l'affaire Abdelhakim Ajimi vient relancer le problème plusieurs décennies plus tard autour des enfants de l'immigration maghrébine : une interpellation policière musclée du fils d'une famille tunisienne de la vieille ville qui s'était « énervé » dans une banque, se termine tragiquement. Le jeune homme, « issu de l'immigration » de 22 ans, meurt asphyxié, victime de la violence de trois policiers (qui seront condamnés à des peines de prison avec sursis quelques années plus tard)⁴³.

Après les événements de 1973, la population « arabe », représentant environ 6 % des habitants de la commune dont une grande majorité vit dans la vieille ville, reste l'objet de toutes les attentions. Toutefois, ces incidents sont indiscutablement le point de départ d'une prise de conscience globale de la dimension interculturelle du centre ville, de la question du racisme et de la nécessité de résoudre par l'action sociale et urbaine les problèmes d'insalubrité dans un espace en partie trop longtemps laissé à l'abandon. Ainsi, à partir de 1973, une politique de réhabilitation de la vieille ville, voulue par les différentes maires, Hervé de Fontmichel et Georges Vassalo, va animer la vie municipale comme le montre un reportage de FR3 brochant un tableau des enjeux politiques et sociaux au moment de la campagne électorale pour les élections municipales de 1983⁴⁴ qui seront ponctuées par le retour d'Hervé de Fontmichel dans son fauteuil de maire de la ville. Déjà posée au cours de la première moitié du siècle, le « serpent de mer » de la question de la « réhabilitation » du centre refait surface.

Réhabiliter pour mieux « vivre ensemble » ?

À l'instar de villes comme Marseille ou Toulon, à partir du milieu des années 1970, les édiles grassois, désormais conscients du problème, s'engagent, non sans vicissitudes dans des entreprises de réhabilitation de la vieille ville.

La prise de conscience des problèmes d'insalubrité et de pauvreté étant de plus en plus forte, des entreprises de réhabilitation urbaine sont lancées. La volonté de résorption des îlots d'habitation dégradés, quasi exclusivement habités par des immigrés, dépasse alors la seule déclaration d'intention. Déplacer une partie des migrants, les répartir sur l'ensemble de la commune, telle est l'idée des édiles, au diapason des politiques nationales et départementales.

⁴² Arch. mun. Grasse, 94 W 15.

⁴³ En mai 2013, le film *Souvenir de Grasse* est projeté pour la première fois dans la cité des parfums dans le cadre d'une manifestation en l'honneur de la mémoire d'Abdelhakim Ajimi. Le lien entre les deux époques de tensions est ainsi établi, mettant en scène une certaine continuité. Voir *Libération*, 9 mai 2013.

⁴⁴ FR3, Actualités régionales, 24 février 1983.

Derrière l'idée du déplacement notamment vers le foyer spécifiquement dédié aux migrants de Saint-Exupéry, ou dans les logements sociaux du groupe Bel Air, dans la Zone industrielle des Bois Murés ou, surtout, les habitations à loyer modéré (HLM) de La Blaquière, aux Quatre-Chemins, on retrouve toute l'ambiguïté des modes de gestion de « l'altérité ». D'une part, une volonté humaniste d'améliorer l'habitat et les conditions de vie des migrants, et d'autre part, un souci de les éloigner en les rassemblant dans des lieux d'habitation spécifiques de type Sonacotra⁴⁵.

C'est à partir de 1974 que les choses s'enclenchent, au moment où, en parallèle, se concrétise l'idée d'une sauvegarde du patrimoine architectural du centre historique avec la mise en place d'une politique des « secteurs sauvegardés » à la suite de la loi Malraux de 1962⁴⁶ : une partie du centre ancien de Grasse (11 hectares) fait partie de la centaine de « secteurs sauvegardés » à la suite d'un arrêté municipal datant du 25 novembre 1974. Si l'immigration n'est pas en première ligne dans le classement en « secteurs sauvegardés »⁴⁷, on la retrouve dans la volonté de résoudre les problèmes sociaux et de cohabitation dans le tissu urbain.

Étudiée dans le cadre d'un mémoire de Master en géographie par Nathalie Suard, la question de la réhabilitation du centre historique s'inscrit dans un temps long dont l'issue n'est pas encore atteinte⁴⁸. Il apparaît d'ailleurs que le mot « *réhabilitation* » n'a jamais cessé d'être employé tout au long du XX^e siècle, comme un vœu pieux mais aussi une antienne, ce que montrent des reportages des actualités régionales de France 3 Côte d'Azur en 1988 et 1989⁴⁹. Cependant, la question est posée avec davantage d'acuité à partir du milieu des années 1970, à la suite des incidents de l'année précédente, et de l'impression de plus en plus partagée d'une cité des parfums en voie de délabrement. Ainsi, les municipalités prennent la question au sérieux. À la base de la réhabilitation se trouve la notion de « *seuil de tolérance* » très en vogue à l'époque dans les politiques publiques d'immigration mais aussi de part et d'autre de l'échiquier politique ainsi que dans l'opinion publique⁵⁰. Le principe est simple : il faut mieux répartir géographiquement les « *groupes ethniques* » dans un espace donné (en l'occurrence la commune) afin d'éviter la ghettoïsation, les frictions et le racisme. Car en faisant du « *seuil de tolérance* », le moteur du raisonnement, à partir d'un taux (évalué autour de 10 %) d'une même population immigrée concentrée dans un lieu, les tensions deviennent inéluctables.

« *Il s'agit de prévoir de faire de la vieille ville un quartier à dominante touristique, commerciale et de loisir destiné à être un lieu d'échange et de carrefour permettant un début « d'irrigation » du secteur sauvegardé par la fixation d'un pôle d'activité de qualité* »⁵¹ : le processus de rénovation urbaine s'inscrit dans une double ambition, celle de sauver le patrimoine bâti significatif de l'identité provençale de la ville et celle d'améliorer la qualité de

⁴⁵ Il est possible de prendre en comparaison le cas niçois : dans sa politique de résorption des bidonvilles, la ville de Nice s'est engagée dans la même période du milieu des années soixante-dix à une politique de construction de foyers Sonacotra. Cf. Ralph Schor, Yvan Gastaut, Stéphane Mourlane, *Nice cosmopolite (1860-2010)*, Paris, Autrement, 2010.

⁴⁶ Il s'agit de la loi du 4 août 1962 dont le but est d'éviter la disparition des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection et de requalifier le patrimoine historique, architectural et urbain en modernisant les logements anciens pour assurer une qualité d'occupation.

⁴⁷ Voir la brochure *Paroles d'élus. Les secteurs sauvegardés*, publiée en 2012 par l'Association nationale des Villes d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés. La vieille ville de Grasse y figure p. 24-25.

⁴⁸ Nathalie Suard, « *Un parfum de renouveau* ». *La réhabilitation du centre historique de Grasse*, Master 1 de géographie, université d'Aix-Marseille, 2006.

⁴⁹ France 3 Côte d'Azur, Actualités régionales, 25 janvier 1988 et 2 février 1989.

⁵⁰ Yvan Gastaut, « Le seuil de tolérance, une justification du racisme » dans *Historiens et Géographes*, « L'immigration en France au XX^e siècle », vol. 385, n° 3, 2004, p. 205-212.

⁵¹ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, rapport ORGECO, 5 juillet 1979.

vie en abaissant la densité de population du centre. La municipalité communiste de Georges Vassalo l'exprime clairement en 1982 dans le bulletin municipal par la voix de Paul Euzière alors conseiller municipal délégué au Logement et membre de la commission extra municipale de l'immigration⁵². Réduire la densité consiste en fait à mettre en place une politique de déplacement d'une partie des populations immigrées en vue d'un « rééquilibrage ». Cette option est envisagée dans le cadre d'une politique de réhabilitation de la vieille ville souhaitée par les deux municipalités, celle d'Hervé de Fontmichel qui s'empare du dossier sans parvenir à mettre en œuvre un réel projet puis de Georges Vassalo qui va le concrétiser en puisant les moteurs de son action dans le programme du Parti communiste qui consiste alors à prendre en compte les populations les plus démunies en proposant de les répartir « *plus équitablement* » dans l'espace. En outre, le nouveau maire ne manque pas d'accuser son opposant de n'avoir rien fait pour améliorer la situation : « *La précédente municipalité avait envisagé une opération de démolition/reconstruction dans laquelle le caractère architectural était respecté mais qui se traduisait par l'éviction des populations qui y habitent actuellement* »⁵³.

Même s'il ne s'adresse pas particulièrement aux immigrés, la construction du groupe d'HLM de La Blaquièrre constitué par un ensemble de plus de 500 logements construits entre les années 1970 et 1980 a permis une certaine décongestion. Située à l'est du boulevard Rouquier, proche du Carrefour des Quatre-Chemins, cette « cité », qui souffre à son tour d'une mauvaise image, voit s'installer certaines populations immigrées qui habitaient auparavant notamment dans la vieille ville. Par ailleurs, proche du « hameau tzigane » dans le quartier du Plan, deux ensembles d'habitat social (« Virgile Barel » et « Joseph Delorme »), représentant près de 300 logements, ont permis de loger des populations en situation de fragilité sociale, en partie immigrées, en dehors du centre historique.

Outre ces évolutions urbaines caractéristiques s'adressant à des catégories sociales plus ou moins défavorisées sans distinction particulière, d'autres concernent spécifiquement la vieille ville. Il est intéressant d'analyser les différentes études commandées par les municipalités, notamment le diagnostic réalisé en 1980-1981 par une Société anonyme parisienne du nom d'ORGECO dans le but de réaliser une Opération programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)⁵⁴ dans le cadre d'une convention signée entre la commune, l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Ayant effectué une enquête approfondie, cette agence nous renseigne sur la situation de la population immigrée de la vieille ville en insistant sur le point névralgique que constitue la place Jean-Jaurès autour de laquelle habitent 244 Français, 164 Espagnols, 134 Tunisiens, 98 Algériens, 58 Italiens et 28 Marocains ce qui permet de repousser toute idée de « ghetto » (33 % de Français, 35 % de « Maghrébins », 31 % d'Espagnols et Italiens), même si, des regroupements s'opèrent lorsqu'on rentre dans le détail de la répartition par immeuble.

Le diagnostic insiste sur le problème des migrants isolés plus aigu que celui des familles y compris « *lourdes* » en insistant sur le trop fort taux de masculinité dans le centre (plus de 60 %). Il insiste également sur certains secteurs critiques de la vieille ville dans sa partie basse. Ces secteurs ont été délimités en îlots : îlot n° 1, 23 bâtiments délimités par la rue de la Pouost, la rue Sans-Peur et la traverse de la Placette ; îlot n° 4, 11 bâtiments délimités par la rue Sans-Peur, la rue Porte-Neuve et la place Ossola ; îlot n° 12, 9 bâtiments délimités par la rue Marcel-Journet, la rue Rêve-Vieille, la traverse Roustan et la place Jean-Jaurès, îlot n° 13, 12 bâtiments délimités par la traverse Roustan, la place Jean-Jaurès, la rue de la

⁵² *Vivre à Grasse*. Bulletin municipal, décembre 1982.

⁵³ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, note de synthèse pour le maire de Grasse « sur la vieille ville, son contexte historique et psychologique », septembre 1979.

⁵⁴ Arch. mun. Grasse, ORGECO SA, Étude préliminaire à l'engagement d'une OPAH, 1981, fonds « vieille ville » 91 W 6. L'un des maîtres d'œuvre de cette enquête est Mme Bonneil.

Poissonnerie et la place Roustan ; îlot n° 14, 18 bâtiments délimités par la place de la Poissonnerie, la rue de la Poissonnerie, la traverse de la Placette, la rue Sans-Peur et l'îlot n° 35, 28 bâtiments délimités par la place Jean-Jaurès, la rue de la Pouost, la rue de la Vieille Boucherie, la rue Droite et la rue Courte.

Dans ce secteur critique, les Italiens ne sont pas pris en compte, certains d'entre eux étant d'ailleurs propriétaires de certains logements, voire immeubles. L'étude se concentre sur les Espagnols qui représentent 46 ménages regroupant 164 personnes se rassemblant souvent dans les immeubles « *les moins dégradés* » qu'ils occupent entièrement (comme par exemple le n° 2 rue de la Pouost ou le n° 2 place de la Boucherie) ou dans lesquels ils sont très concentrés. Les hommes sont pour la plupart des ouvriers tandis que les femmes actives occupent plutôt des emplois de domestique. Le diagnostic s'attache aussi aux « Maghrébins » qui représentent 73 ménages regroupant 260 personnes soit plus d'un tiers du secteur « critique » étudié. Parmi ces « Maghrébins » presque tous ouvriers⁵⁵, les Algériens représentent pour les trois-quarts des travailleurs « isolés », le reste étant composé de familles nombreuses. Cette population se caractérise par un taux d'activité très élevé (notamment du fait de la faible présence de femmes au foyer). Certains immeubles du secteur rassemblent presque exclusivement des « isolés » (comme par exemple les n° 14 et 16 rue Sans-Peur ou le n° 3 place Jean-Jaurès). L'une des tendances de ces « isolés » consiste à se regrouper par nationalité. Et dans tous les cas, à l'inverse des Espagnols, les « Maghrébins » occupent les immeubles les plus dégradés.

Parmi les opérations importantes réalisées effectivement au début des années 1980, il faut noter la réfection du marché Jean-Jaurès, la rénovation du n° 1 place Jean-Jaurès, celle d'un immeuble place Colomban et surtout la destruction de l'îlot de l'Évêché. Pour réaliser cette destruction, il a fallu reloger quatre familles algériennes vivant au n° 1 rue de l'Évêché (dans des appartements de type F3), une retraitée française isolée et une Italienne isolée vivant au n° 13 et 13 bis rue de l'Évêché (dans un F1-2), une famille italienne de sept personnes et un italien retraité isolé au n° 15 rue de l'Évêché (F 4-5 et F 1-2), un couple sans enfant de Marocains au n° 23 rue de l'Évêché (F2) et trois Français « isolés », propriétaires de leur logements (F2) au n° 2 rue Sans-Peur⁵⁶. En novembre 1980, un article de *Nice-Matin* salue « *le second souffle de la basse ville* » en évoquant l'ensemble de ces travaux de rénovation⁵⁷.

Peu de temps auparavant, en lien avec cette réhabilitation, la Sonacotra (organisme d'État créée en 1956 dans le but de gérer le logement des populations algériennes, devenu depuis 2007, Adoma)⁵⁸ construit le foyer Saint-Exupéry entre 1976 et 1979 permettant de loger en marge du centre historique environ 200 travailleurs célibataires⁵⁹. Pendant l'année 1979, de nombreuses réunions de mise en œuvre se tiennent en mairie avec, autour de la table, les différents partenaires. Par exemple, le 26 juin 1979, le sous-préfet Jean-Jacques Pascal, chargé de mission « *au sujet de la rénovation du Vieux Grasse et de l'occupation du foyer destiné aux travailleurs immigrés* », le maire Georges Vassalo et ses conseillers, l'assistance sociale municipale avec son responsable Guy Douay, Mme le docteur Robert du bureau d'Hygiène, M. Mihoubi consul d'Algérie et MM. Inani et Linan du consulat de Tunisie ainsi que MM. Chavaneau et Guglieri de la Sonacotra évoquent les modalités du transfert des populations vers le foyer Saint-Exupéry. Il s'agit d'abord de les informer puis de les « accompagner » dans leur déménagement en essayant d'anticiper les multiples problèmes

⁵⁵ On trouve néanmoins un salarié agricole, trois commerçants, un employé, un domestique et un « chômeur ».

⁵⁶ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, procès verbal de la réunion du 11 octobre 1979.

⁵⁷ *Nice-Matin*, édition de Grasse, 7 novembre 1980.

⁵⁸ Voir la thèse de Marc Bernardot pour une étude à l'échelle nationale, publiée sous le titre *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Paris, Éditions du Croquant, 2008.

⁵⁹ Géré par l'Adoma, ce foyer propose aujourd'hui plus de 200 logements pour tous les publics. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Farid Brachemi pour son aide et sa disponibilité à nous présenter ce foyer.

qui pourraient apparaître dans ce processus⁶⁰. Ainsi, les relations entre consulats d'Algérie et de Tunisie n'étant pas particulièrement chaleureuses à cette époque, le souci d'un équilibre dans la répartition par nationalité a été pris en ligne de compte⁶¹. Dans la même dimension, les différentes Amicales des Algériens, Tunisiens et Marocains se chargent de superviser les opérations, veillant à leur bonne conformité⁶².

Lors de l'inauguration du foyer Saint-Exupéry en présence de nombreuses personnalités, le 15 octobre 1979, le maire se félicite de diminuer la densité de population dans le centre tout en offrant aux travailleurs maghrébins des conditions de logement décentes⁶³.

Cependant, les archives du Centre communal d'action sociale révèlent toutes les difficultés qui ont jalonné cette nouvelle donne urbaine, entre « transferts » et destructions, en 1980 et 1981 : au cas par cas, les services municipaux (qui bien souvent découvrent des situations sociales compliquées chez les immigrés) sont confrontés à de nombreuses vicissitudes entre difficultés de relogement mais aussi refus de quitter les lieux⁶⁴. En effet, certains immigrés se montrent parfois récalcitrants à l'idée d'un relogement invoquant diverses raisons, notamment l'absence de proximité des commerces⁶⁵. Ainsi deux travailleurs isolés, habitant dans le même logement au 4^e étage du n° 2 rue Sans-Peur sont sommés par lettre recommandée de leur propriétaire de quitter les lieux⁶⁶.

Dans la mesure où certains travailleurs « isolés » contraints de quitter leur logement de la vieille ville ne trouvent aucune solution de logement, la mairie n'a d'autre solution que d'en loger quelques dizaines dans des « algécos » au Plan de Grasse mis en place par la société GAT (Groupe d'assistance technique) basée à Marseille. Cette situation se prolonge tout au long des années 1981 et 1982 en attendant que des solutions se présentent pour les « sinistrés », principalement de nationalité tunisienne⁶⁷.

La période de « transfert » des populations immigrées vers le foyer Saint-Exupéry correspond également à une action de l'Administration contre l'immigration clandestine principalement venue du Maghreb. À partir du début des années 1980, des enquêteurs sont envoyés par la préfecture auprès des travailleurs immigrés en situation illégale et qui demandent une régularisation⁶⁸. Des informations sont ainsi apportées sur des cas particuliers comme celui, en 1984, de Saïd. S, Algérien né en 1938, arrivé en France en 1955, vivant au n° 8 rue Goby, employé comme maçon dans l'entreprise Mistral Travaux et n'ayant pas gardé d'attache avec le pays d'origine. Son épouse et ses cinq enfants nés entre 1966 et 1984 vivent avec lui dans le logement qui est jugé « *en très bon état* », bien aéré avec salle de bain : la régularisation reçoit un avis favorable⁶⁹. Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas de formulaire pour ces enquêtes et que, dans les archives, ce sont des notes écrites à la main sur

⁶⁰ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, procès verbal de la réunion du 26 juin 1979.

⁶¹ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, lettre du 1^{er} avril 1980 de M. Guglieri chargé des opérations à la Sonacotra au maire de Grasse.

⁶² Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, lettre du 15 janvier 1980 de M. Guglieri chargé des opérations à la Sonacotra au maire de Grasse.

⁶³ *Nice Matin*, édition de Grasse, 16 octobre 1980.

⁶⁴ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 2 et 91 W 3.

⁶⁵ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, rapport de la Sonacotra au maire de Grasse, 25 janvier 1980.

⁶⁶ Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 3, lettre du 14 mars 1981.

⁶⁷ Arch. mun. Grasse, 91 W 6 « Algécos du Plan ».

⁶⁸ Arch. mun. Grasse, 94 W 15 « situations irrégulières ».

⁶⁹ Arch. mun. Grasse, 94 W 15, dossier étudié et régularisé avec certificat de logement, le 22 février 1985.

papier libre qui font office de rapport. Ainsi entre 1980 et 1983, un agent contrôle 124 Tunisiens, 44 Algériens et 20 Marocains à Grasse⁷⁰.

Destinée à favoriser le « *vivre ensemble* » dans la cité des parfums, l'opération de réhabilitation n'a pas servi les intérêts politiques de la municipalité communiste qui est battue lors des élections municipales de 1983.

En 2009, à l'heure où un Plan de rénovation urbaine (PRU) sur cinq ans vient d'être lancé par la ville avec de nombreux partenaires, *Nice-Matin* titre « Grasse, le centre historique ne tourne pas rond »⁷¹, faisant état du « *dépérissement* » de la vieille ville et du désarroi qui anime les habitants à son sujet. Malgré les efforts des municipalités, le problème reste entier...

La continuité apparaît comme le maître mot de l'historien qui s'interroge sur la manière dont la ville de Grasse a accueilli les travailleurs migrants à travers l'époque contemporaine et plus particulièrement après 1945. Continuité dans l'attractivité : ville industrielle mais aussi ville en plein développement urbain, Grasse a constamment représenté un pôle d'emploi pour des populations laborieuses venues de tous horizons. Continuité dans la localisation des populations immigrées s'employant dans le secteur industriel : le centre historique (ou plutôt le bas du centre historique se distinguant du haut plus soigné, voire touristique) insalubre, dégradé. Continuité dans la fragilité sociale des migrants qui s'installent : des Italiens aux Maghrébins en passant par les Espagnols, travailleurs « isolés » ou famille vivent dans des conditions précaires et difficiles. Continuité dans le regard inquiet d'une partie de l'opinion locale voyant ces migrants mais aussi leurs descendants (bien que de nationalité française et nés à Grasse pour la plupart) comme un danger potentiel en raison des « *problèmes* » de mode de vie, d'hygiène, d'insécurité susceptible de nuire à l'attractivité touristique de la cité des parfums. Continuité enfin, dans le souhait des édiles de résoudre le problème de la bipolarisation de la ville, hautement touristique et hautement industrielle dans des politiques de réhabilitation qui, malgré une bonne volonté et des évolutions notables – qu'il s'agirait de mettre en valeur – ne sont jamais parvenues à résoudre définitivement les difficultés.

Après 1945, la question de l'immigration de main-d'œuvre se pose avec acuité en France, dans les Alpes-Maritimes et dans des villes comme Grasse en particulier, en raison de sa tradition industrielle et migratoire et de son bassin d'activité mais aussi des importants besoins à venir. Cette question se pose de manière consciente avec la persistance d'une présence d'Italiens, l'arrivée massive d'Espagnols à partir de la fin des années 1950 puis celle des Maghrébins à partir des années 1960. Ces trois grandes nationalités présentes sur le sol grassois sont le fruit de l'arrivée et de l'installation durable de ces travailleurs qui répondent à l'appel à la main-d'œuvre des Trente Glorieuses. Les hommes sont les plus nombreux mais la migration féminine revêt aussi une grande importance : que ce soit dans le cadre d'une immigration familiale ou dans le cadre d'un regroupement, les femmes italiennes, espagnoles, algériennes ou tunisiennes ou plutôt les « conjointes » – car elles migrent rarement célibataires – animent le monde du travail grassois mais aussi la vie quotidienne de la vieille ville.

En deux décennies, le paysage du centre historique de la sous-préfecture a donc changé : des migrants plus nombreux et différents y logent. Si les Espagnols ne retiennent guère l'attention malgré leur importance numérique consignée dans les recensements, les Maghrébins, au contraire, sont placés sur le devant de la scène avec comme point d'acmé du difficile rapport avec cette population, les événements de 1973. À partir des années 1990 et

⁷⁰ Arch. mun. Grasse, voir la constitution du 94 W 15 « situations irrégulières ». Et voir le rapport manuscrit du 26 mai 1983 recensant chacun des immigrés contrôlés en livrant des informations (parfois lacunaires) les concernant.

⁷¹ *Nice-Matin*, 1^{er} décembre 2009.

2000, apportant une complexité supplémentaire, de nouvelles immigrations comme celle des Capverdiens, s'implantent à leur tour dans le centre historique, notamment place aux Herbes, avec le lot d'inquiétudes qu'elles engendrent.

Mais la question du « rapport à l'Autre » se pose également de manière inconsciente indirecte ou larvée : comment vivre à Grasse avec ce noyau urbain si richement doté culturellement, si touristique mais aussi dégradée avec en filigrane la question des différences culturelles qui se pose ? Tel a été et tel reste l'enjeu du « *vivre ensemble* » à Grasse : cet enjeu existait déjà dans l'Entre-Deux-Guerres ou à la charnière des années 1970 à 1980. Il le reste aujourd'hui le même, malgré des réalités différentes.

Mais, chose nouvelle, à la différence du passé, avec la présence des enfants et petits-enfants de migrants, devenus français et grassois, se pose la question des héritages et des mémoires et de la reconstitution des itinéraires. Ces immigrations ont chacune laissé des traces devenues, qu'on le veuille ou non, constitutives de l'identité locale. L'enjeu réside sans doute dans la valorisation de ces traces en donnant à ce riche « *mille feuille* » mémoriel toute sa place dans l'histoire locale mais aussi dans le patrimoine local, sous des formes qui restent à inventer.